

Structure :	CAARUD Kaléidoscope	Adresse :	7 rue Carolus Duran, 75019
Contact :	Sophie RENOUX	Téléphone :	07 78 46 17 91
Fonction :	Cheffe de service	Mail :	sophie.renoux@groupe-sos.org

Présentation de TAPAJ&Co

Le Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) est un outil de réduction des risques et de remobilisation porté par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie.

TAPAJ permet à des consommateurs de produits d'être rémunérés en fin de journée à hauteur de 10€ net de l'heure, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas ou peu de compétences et ne les engage pas sur la durée.

Ce bas seuil d'exigence est propice au développement progressif d'une volonté de changement.

Objectifs de l'action

- Renforcer l'accès au soin par une prise de conscience des consommations et de leurs effets
- Stabiliser les situations médicales dans un contexte de travail
- Valoriser l'estime de soi par le développement des compétences psychosociales
- Construire un projet adapté et réaliste de retour à l'activité partielle

Qui peut y participer ?

Avec le soutien de la MILDECA, le CAARUD Kaléidoscope déploie en 2024 le dispositif TAPAJ&Co, dédié spécifiquement aux consommateurs de crack hébergés chez Assore.

Ainsi, les critères d'inclusion sont :

- Être majeur ;
- Être consommateur actif de crack ;
- Être hébergé sur une place d'hôtel Assore ;
- Avoir le droit de travailler en France.

Quels sont les chantiers ?

Principalement du nettoyage (voie publique, immeuble, jardin) et du jardinage.

La durée des chantiers est variable et adaptée aux profils des publics : 2h, 3h et 4h.

Chaque chantier est encadré par un travailleur social du CAARUD qui réalise les mêmes tâches.

Les TAPAJeurs doivent respecter les règles de travail : maîtriser leurs consommations pour être en capacité de travailler et ne pas consommer durant l'activité, venir à l'heure et respecter les règles de sécurité du chantier, travailler avec d'autres consommateurs et les respecter, et enfin, accepter l'encadrement du travailleur social et les consignes données.

Comment y participer ?

- Assore repère les publics éligibles selon les critères précédents ;
- A chaque orientation d'un ou de plusieurs usagers, Assore transmet par mail à Sophie RENOUX la *Fiche orientations Assore TAPAJ.xlsx*. Ce fichier comprend également la liste des documents nécessaires à la contractualisation.
- Le Kaléidoscope organise la rencontre avec l'AI (162b rue de Pelleport 75020 Paris). L'association intermédiaire Novemploi est l'employeur des TAPAJeurs qui seront sous contrat à durée déterminée d'usage. Ce contrat est obligatoire avant tout début de chantier et doit être renouvelé chaque mois. Un travailleur social du CAARUD pourra accompagner les usagers lors du premier rendez-vous.
- Le Kaléidoscope contacte par téléphone l'utilisateur sélectionné, ou bien son référent si l'utilisateur n'a pas de téléphone. Le CAARUD donne alors les informations du lieu, de l'heure et de la mission à l'utilisateur.
- L'utilisateur se rend sur le lieu du chantier pour y retrouver les autres TAPAJeurs.
- A la fin de la mission (2, 3 ou 4 heures selon le chantier), la personne reçoit une enveloppe du montant de 10€ net de l'heure.
- A la fin du mois, l'AI remet à l'utilisateur son bulletin de paie.

Existe-t-il un parcours idéal ?

Il n'y a pas de parcours type dans TAPAJ&Co et chaque situation est à valoriser. Ainsi, il est important de ne pas indiquer aux usagers que l'objectif est de passer de 2h, à 3h et enfin à 4h de chantier.

TAPAJ&Co s'adapte à chaque situation. Il sera ainsi fait des synthèses de situation entre le CAARUD et Assore pour échanger sur les différentes difficultés mais également sur les perspectives d'évolution de durée de chantier ou de fréquence, de façon croissante ou décroissante.

Doit-on s'engager sur la durée ?

TAPAJ fonctionne sur la libre adhésion. Ainsi, aucun engagement n'est demandé, mis à part celui de venir sur un chantier pour lequel on a validé sa venue. Les usagers sont libres de continuer les chantiers ou de faire une pause. En cas d'absence non prévue sur un chantier, un rappel des règles sera fait. En cas de non présentation répétée, la participation peut être remise en cause.

Des ateliers de remobilisation pour les décrochages de chantier

Toute personne peut accéder à des ateliers de remobilisation par l'emploi organisés par le CAARUD. Ces ateliers permettent d'échanger sur les éventuelles difficultés et travailler sur des pistes de levée de freins.

Des activités occupationnelles

Le CAARUD organise régulièrement des activités ludiques accessibles aux publics de TAPAJ&Co. En plus de créer de la cohésion et du lien avec les usagers, ces activités se basent sur la réduction des risques ainsi que l'insertion globale. Le planning est envoyé à Assore et communiqué aux TAPAJeurs.